

Droit lors d'une audition

Par **Manage**, le **16/09/2008** à **11:57**

Bonjour,

Voilà je voudrais avoir de plus amples information quand a mes droit lors d'une audition d'enquete,pour vous exposer plus clairement le probleme:

Un ami c'est fait incarcéré pour possession de cannabis et detention d'argent,une descente etant effectuer chez lui suite a une "balance",l'affaire remonte a plus de 6mois et le proces est imminent.

Plusieurs personne se sont vues etre appelé par les services de polices pour etre écoutés,apparemment une liste avec des noms et des sommes d'argent fut trouver chez le dit ami.

Le rapprochement entre les noms,la liste et le repertoire est plus que facile pour leur services.Donc quel sont mes droit si je suis convoqué a une audition,apparemment ils ont menacé un ancien convoqué de le garder 4 jours si il ne disait pas ce qu'il savait,je ne souhaite pas rajouter des charges en plus envers mon ami car etant aussi sur cette liste.

Cette liste fait elle office de preuve,si je reponds simplement a leur question sans faire d'entrave a l'enquete peuvent-ils me retenir sachant que cette interrogatoire repose sur l'intimidation,je pense qu'il essaye juste de secouer le cocotier pour voir qui va tomber.

Je vous remercie d'avance pour les reponse d'ordre juridique